



CHAVANNES-LE-CHÊNE

Communications municipales

Juin 2026

1^{er} Août 2026

Les festivités de la Fête nationale se dérouleront à nouveau au hangar de la Société de Laiterie (juste à côté de la déchetterie).

La nouvelle association pour l'animation du village prend le relai pour l'organisation. Un flyer suivra avec les informations utiles liées au programme avant la partie officielle.



21h00 : partie officielle suivie du feu patriotique et du feu d'artifice.

Pour toutes questions relatives au feu (branchages), vous pouvez joindre le Municipal Loïc Mercier au 079 / 766 74 87.

En cas de restrictions liées aux conditions météo, nous en informerons la population par le biais du site internet.

Déchetterie

Nous attirons l'attention des utilisateurs que seuls les déchets mentionnés dans le règlement sont autorisés à la déchetterie.

En dehors des heures d'ouverture, des containers sont disponibles pour y déposer uniquement les sacs taxés. Ils sont situés du côté de la sortie de la déchetterie.

Pour tous les autres déchets, rappel des heures d'ouverture :

mercredi 18h00 – 19h00 et samedi 8h30 – 10h00

OASIS – service social

OASIS est une prestation récente du service social vous permettant d'obtenir un bilan personnel sur vos éventuels droits aux prestations sociales et financières ainsi qu'une orientation et/ou un accompagnement vers le bon interlocuteur. Pour une prise de contact : par téléphone au 076 / 739 16 82 ou site internet : oasis-junova.ch

Chavan'âge+

Ce groupe, déjà bien actif, reste ouvert à toutes personnes, retraitées ou simplement intéressées, à participer aux diverses activités mises sur pied tout au long de l'année. Besoin de plus de renseignements ? Contacter Danièle Mauroux au 079 / 935 54 18.

Association pour l'animation du village

Bienvenue aux intéressé-e-s dans cette nouvelle association qui a déjà plein d'idées d'animations à mettre en place au sein du village. Si vous souhaitez y adhérer, pour une aide ponctuelle ou par plaisir, M. Cédric Bolay, Président, vous renseigne volontiers au 079 / 473 68 88.

Rappels usuels et annuels :

Abattage d'arbres

La loi en vigueur sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) exige que tout abattage d'arbres soit soumis à une demande de dérogation à la protection du patrimoine arboré. Le formulaire adéquat est disponible au greffe municipal. Il sera affiché au pilier public durant 20 jours. L'autorisation de supprimer un élément du patrimoine arboré est assortie de l'obligation de réaliser une plantation compensatoire.

Entretien des bordures de propriétés

Nous rappelons à chaque propriétaire de parcelles que les **banquettes et bordures de propriétés**, que ce soit dans les **champs** ou à **l'intérieur du village**, doivent être régulièrement fauchées ou tondues, selon l'art. 29 du Règlement de Police de notre commune. L'herbe fauchée ne sera en aucun cas laissée sur les chemins bétonnés, ceci afin d'éviter que les grilles ou regards se bouchent en cas de pluie.

Les **haies privées doivent également être taillées** de façon à ne pas empiéter sur les trottoirs ou la route. Les bornes hydrantes doivent également être toujours accessibles et dégagées de toute végétation.

Feux sur propriété privée

Les feux sur propriété privée sont autorisés pour autant qu'ils ne dépassent pas **1 m3**, en prenant les dispositions nécessaires afin d'éviter tout risque de propagation et de ne pas incommoder les voisins notamment par des émissions de fumée. Toutefois afin d'éviter un déplacement coûteux des pompiers (à la charge du citoyen responsable du feu), il est vivement conseillé de vous annoncer préalablement à la Centrale d'alarme de Lausanne au 021/213 20 01.

En cas de restrictions ordonnées par le Canton dues à la sécheresse, les feux sont strictement interdits.

Piscines - remplissage

Il est rappelé aux propriétaires de piscine que l'eau utilisée pour leur remplissage doit être prise sur leurs propres conduites. Il est toutefois possible, **sur demande**, d'utiliser les bornes hydrantes de la commune.

Nous vous prions d'avertir, avant le remplissage d'une piscine, **le fontainier M. Olivier Tellenbach au 079 606 11 90 ou M. Michael Detrey au 079 408 56 06** afin d'être au courant d'une importante prise d'eau sur le réseau.

Il se peut que des restrictions de consommation d'eau soient mises en place durant la période estivale, une communication sera faite si nécessaire.

Travaux bruyants – lutte contre le bruit

Nous rappelons l'art. 39 de notre règlement de police qui stipule que tout travail bruyant de nature à troubler le repos des personnes est interdit entre 22h00 et 7h00 du matin, ainsi que les dimanches et jours fériés. L'usage des tondeuses à gazon et engins similaires est interdit entre 12h00 et 13h00, ainsi qu'à partir de 20h00 jusqu'à 7h00. Cette interdiction court également du samedi dès 17h00 au lundi à 7h00.

Merci pour votre compréhension.

Bureau communal – en mode été

Au vu du programme allégé des séances de Municipalité pendant l'été, le bureau communal est desservi comme suit :

Lu	29 juin	16h30 – 18h30
Je	02 juillet	15h00 – 17h00
Lu	06 juillet	Fermé
Je	09 juillet	Fermé
Lu	13 juillet	16h30 – 18h30
Je	16 juillet	15h00 – 17h00
Lu	20 juillet	Fermé
Je	23 juillet	Fermé
Lu	27 juillet	16h30 – 18h30
Je	30 juillet	15h00 – 17h00
Lu	03 août	Fermé
Je	06 août	Fermé
Lu	10 août	16h30 – 18h30
Je	13 août	15h00 – 17h00
Dès le lundi 17 août		Reprise normale

Pensez à renouveler à temps votre carte d'identité si nécessaire !

Toute la Municipalité vous souhaite un bel été !



Nouvelle législature 2026-2031 :

Séance : le lundi à 18h30.

Pour toute question à la Municipalité, n'hésitez pas à contacter :

M. François Marmier, Syndic - 079 449 12 94
Administration générale, territoire, finances et police
francois.marmier@chavannes-le-chene.ch

M. Jérôme Gottraux, Vice-Syndic - 079 796 62 85
Dicastères : bâtiments et police des constructions
jerome.gottraux@chavannes-le-chene.ch

Mme Anne Michoud, Municipale - 079 606 12 59
Dicastères : écoles, affaires sociales, petite enfance
anne.michoud@chavannes-le-chene.ch

M. Loïc Mercier, Municipal - 079 766 74 87
Dicastères : eau, déchetterie, protection civile et défense incendie
loic.mercier@chavannes-le-chene.ch

M. Stéphane Barbey, Municipal - 079 738 69 47
Dicastères : routes et chemins, éclairage public, épuration, forêts
stephane.barbey@chavannes-le-chene.ch

Bureau communal – contrôle des habitants :

Mme Laurence Nicolet, secrétaire – 024 430 30 26
info@chavannes-le-chene.ch

Le bureau du Conseil Général est composé de :

M. Frédéric Mercier, Président
M. Cédric Bolay, vice-Président
Mme Martine Leuba, Secrétaire
